



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 15 novembre 2023,

L'an deux mil vingt-trois, le quinze novembre à 18h, le conseil d'administration du CCAS de Champagnier, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Florent CHOLAT, Maire et Président du CCAS.

Date de convocation : 7 novembre 2023

Présents : Florent CHOLAT, Maire et Président, Jean Paul JULIEN, Hervé ALOTTO, Chantal BRUN, Gérard DOUGNON, Céline GELAS, Danièle MOUREN

Excusées : Christine CAVARRETTA ; Carole ANDRIES

Secrétaire de séance : Jean Paul JULIEN

Membres en exercice : 9
Membres présents : 7
Nombre de pouvoirs : 0
Membres votants : 7

Délibération 2023_013 : Octroi d'une subvention pour le Réveillon Solidaire Soli'fête

Il est proposé d'octroyer une subvention au bénéfice du Centre Socio-culturel André Malraux de Jarrie au titre de la participation du CCAS au projet à caractère social Soli'fête. L'objectif de ce projet est de permettre à des personnes et des familles isolées au moment des fêtes de fin d'année de pouvoir profiter d'un moment festif et convivial.

La manifestation a lieu le 16 décembre 2023 à la salle de la Locomotive à Vizille de 12h à 17h et comprend l'organisation d'ateliers, d'animations et d'un repas festif. Les CCAS de Champagnier, Champ-sur-Drac, Jarrie et Vizille sont appelés à participer à l'événement.

Vu le courrier du centre Socio-Culturel André Malraux de Jarrie en date du 7 novembre 2023 demandant l'octroi d'une subvention de 250€ ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- D'approuver la participation du CCAS de Champagnier à cette manifestation solidaire ;
- D'octroyer une subvention à hauteur de **250 euros** au bénéfice du Centre Socio-culturel André Malraux de Jarrie au titre de la participation de la commune au projet à caractère social Soli'fête ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à venir concernant cette délibération.

MODALITÉS DE VOTE : 7 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Président du CCAS



Jean Paul JULIEN
Secrétaire de séance

Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 23 NOV. 2023
Publication le : 23 NOV. 2023